

Accompagner un élève déficient auditif

Avril 2009

ASH 04

1

Les différents types de déficiences auditives

- La déficience auditive se caractérise par l'absence, la diminution ou la déformation de la perception de l'intensité, de la fréquence ou du temps, qui sont les trois paramètres des sons.
- La surdit  peut ˆtre l g re, moyenne, s v re ou profonde.

Les aides matérielles spécifiques pour les élèves déficients auditifs

- Le matériel adapté pour les déficients auditifs a considérablement évolué au cours de ces dernières années.
- Les prothèses auditives se sont miniaturisées même si, malheureusement, elles ne peuvent toujours pas rétablir l'audition.
- Elles comprennent un microphone, des récepteurs et amplificateurs de sons.

La scolarisation des élèves déficients auditifs

- La scolarisation des élèves déficients auditifs en milieu ordinaire est d'abord liée à leur degré de surdité.
- Elle ne peut s'envisager sans avoir recours à des appareillages ou à des prothèses adaptés.
- Elle n'est possible qu'en s'appuyant sur un mode de communication spécifique.
- L'enfant sourd apprend à communiquer soit :
 - à l'aide d'un langage gestuel : langue des signes (LSF);
 - soit à l'aide d'un langage parlé: lecture labiale et langage parlé complémenté (LPC).

- Quand l'élève est scolarisé en milieu ordinaire, il est souhaitable que l'enseignant qui l'accueille ait des connaissances concernant la LSF ou le LPC...
- Comme toute langue, la LSF s'apprend et il existe aujourd'hui des formations diplômantes menant à un vrai métier : interprète en LSF.
- Le LPC peut s'apprendre relativement plus facilement et sa maîtrise fait également l'objet d'une qualification, ouvrant à une profession : interface de communication ou codeur.

- Lorsqu'un accompagnement par l'un de ces professionnels est nécessaire, la Commission des Droits et de l'Autonomie de la MDPH peut le prescrire.
- **Attention** : il ne s'agit pas là d'une attribution de temps d'AVS.
- Des enseignants spécialisés, titulaires du CAPA-SH option A, peuvent intervenir auprès des enfants déficients auditifs.
- Ces enseignants peuvent travailler :
 - en milieu ordinaire;
 - ou dans des dispositifs d'intégration collectifs (CLIS 2 ou UPI 2);
 - ou dans des SESSAD spécialisés (SSEFIS). Dans les SSEFIS, interviennent d'autres professionnels que l'enseignant spécialisé qui peuvent apporter des conseils (orthophoniste, audioprothésiste, interprète en LSF, codeur en LPC).

- A l'école, dans le but améliorer les relations entre l'élève déficient auditif et l'enseignant, un dispositif HF (Haute Fréquence) peut être installé en classe avec émetteur et récepteur.
- Jusqu'à présent, l'informatique apportait peu d'aides spécifiques aux apprentissages scolaires du jeune sourd. Un équipement se développe actuellement :
 - une caméra numérique enregistre l'enseignant (ou l'élève qui communique en LSF ou en LPC),
 - puis un ordinateur traduit son propos (ou encode s'il s'agit de LPC) en langue française écrite.
 - Chaque élève dispose d'un équipement informatique individuel, lui offrant ainsi une plus grande autonomie.

Rôle de l'AVS auprès d'un élève déficient auditif

- Rares sont les AVS qui sont affectés auprès d'élèves sourds ou malentendants.
- En effet, ces élèves sont le plus souvent accompagnés par des interfaces de communication ou des interprètes en LSF, prescrits par la MDPH.
- On peut rencontrer des AVS en maternelle dans un objectif premier de socialisation.

- Pour communiquer, l'AVS doit se placer auprès de l'élève et faire très attention à la bonne réception de son regard.
- Lorsque l'AVS s'exprime, il doit avoir le souci d'utiliser un langage aussi explicite que possible, en articulant et sans aller trop vite.
- Il veille à la limitation des bruits parasites.
- Il peut s'appuyer sur des images ou sur une aide gestuelle pour communiquer avec lui.
- Evidemment, la connaissance des quelques signes du langage parlé complété peut faciliter la communication.